



Résolution 2026-03-R01

Contribution financière – Activité 5 à 7 printanier

ATTENDU QUE le syndicat souhaite favoriser la participation de ses membres à des activités sociales et de rassemblement ;

ATTENDU QU'UN 5 à 7 printanier est prévu le jeudi 14 mai, à la Cité de l'Énergie de Shawinigan ;

ATTENDU QUE le comité exécutif souhaite limiter le coût net maximal à 25 \$ par membre afin de rendre l'activité accessible au plus grand nombre ;

ATTENDU QUE le budget prévu pour les activités sociales permet de couvrir une partie des frais liés à cette activité ;

IL EST PROPOSÉ QUE le syndicat autorise l'utilisation d'une portion du budget des activités ne dépassant pas 5000\$

Proposé par Andréanne Vézina

Secondé par Pierre-Paul Lavoie